



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR  
LA REALISATION DE COURS D'ÎLOTS AU TITRE  
DU « PLAN 50 000 ARBRES »**

**DÉCISION N° DM-22-437  
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le dispositif de subvention "50 000 arbres" dédié aux communes et établissements publics territoriaux (EPT) du Val-de-Marne ;

**VU** le projet de réalisation de cours d'îlots de l'école maternelle de l'Est et deux écoles élémentaires Est Libération et Est Passeleu en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Plan 50 000 arbres » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier du département pour l'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès du département du Val-de-Marne une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan 50 000 arbres » d'un montant de 50 000 € soit 5.5% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20221122-lmc1H10337H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/11/2022  
Date de Publication : 22/11/2022